



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Rénover, c'est aussi pour mieux respirer !



4 POINTS ESSENTIELS POUR RÉNOVER
SON LOGEMENT SANS OUBLIER SA SANTÉ





L'étiquette A+ est-elle présente sur l'emballage de tous mes matériaux ?

L'étiquette « émissions dans l'air intérieur » m'informe sur la dangerosité des matériaux pour ma santé. Je vérifie donc si mes revêtements de sol et muraux, moquette, tapis, meubles (privilégier les **labels éco-responsables**) et peintures (en phase aqueuse de préférence) sont **A+**. J'évite également les matériaux qui nécessitent d'utiliser des colles ou des vernis.



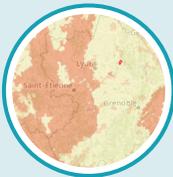
Ma fenêtre est-elle ouverte pendant et après mes travaux ?

J'aère et j'attends plusieurs semaines avant d'habiter les pièces qui viennent d'être peintes. Après travaux, il est important que je puisse toujours **ouvrir mes fenêtres** facilement. Si j'achète des meubles, je les déballe à l'extérieur de mon logement ou dans une pièce non occupée et bien ventilée, de préférence plusieurs jours avant de les installer chez moi, et j'aère lors de leur installation.



Comment circule l'air chez moi, après mes travaux ?

Mes travaux peuvent modifier la circulation de l'air dans mon logement. Il est donc très important de vérifier si mon **système de ventilation** reste bien adapté. A ce sujet, je prends conseil auprès de professionnels du bâtiment ou du réseau FAIRE (ci-dessous). Afin d'éviter l'apparition de moisissures, je vérifie après les travaux si les **bouches d'aération** sont **propres** et bien **visibles** (pas de meuble devant) pour que l'air puisse circuler, et si l'air a la place de circuler sous les portes de mon logement.



Est-ce que j'habite une zone exposée au radon ?

Le radon est un **gaz cancérigène naturel** présent sur une partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il doit être pris en compte lors de mes travaux. Pour savoir si mon habitation est située dans une **zone à risque**, je renseigne le nom de ma commune sur le **site de l'IRSN** (rechercher « potentiel radon IRSN »). Si je suis en zone de catégorie 2 (rayée jaune et orange) ou 3 (orange) je contacte un conseiller FAIRE pour vérifier si un danger existe et être accompagné sur le sujet.

Quelles aides pour m'accompagner ?

FAIRE, c'est le service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique. Pour vous aider à effectuer les **travaux les plus adaptés** ou **estimer le budget** nécessaire et les **aides financières** dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un **conseiller FAIRE** qui vous accompagnera dans votre projet.

→ Via le site internet : www.FAIRE.gouv.fr rubrique « trouver un conseiller »

→ Par téléphone : **0 808 800 700** Service gratuit
* prix appel